



Tribunaux décisionnels Ontario

Commission de révision de l'évaluation foncière

15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée,

Toronto (Ontario) M7A 2G6

Courriel : arb.registrar@ontario.ca

Site web : tribunalsontario.ca/cref

Demande de dépôt d'un appel tardif

(Available in English)

Sceau du timbre dateur

REMARQUE : Le présent formulaire est utilisé pour soumettre une demande de dépôt d'un appel tardif.

En vertu de la règle 26, la Commission ne peut accepter de se saisir d'un appel reçu après le délai fixé dans la *Loi sur l'évaluation foncière* que si l'appelant remet à la Commission un affidavit qui prouve :

- a. soit que l'appel a été envoyé à la Commission dans le délai prescrit par la *Loi sur l'évaluation foncière*;
- ou**
- b. soit que l'appelant est une personne qui a le droit de recevoir un avis d'évaluation, mais qui ne l'a pas reçu, et qui a déposé l'appel à la Commission dans les 30 jours qui suivent la date où elle a eu connaissance de l'évaluation ou de la classification qui fait l'objet de l'appel.

Date de soumission de la demande à la Commission (jj/mm/aaaa) : _____

Remarque : Si le présent formulaire n'est pas entièrement rempli, la Commission n'examinera pas la demande.

Partie 1 : Renseignements sur le bien/l'appel

Numéro de rôle de la propriété :

Adresse du bien :

Année(s) d'imposition visée(s) :

Date limite de soumission de l'appel (jj/mm/aaaa):

Êtes-vous le propriétaire légal actuel de la propriété? Oui Non

Indiquez le nom sur le droit de propriété :

Avez-vous un représentant? Oui Non

J'aimerais communiquer avec la CRÉF en : français anglais

J'ai besoin d'une mesure d'accessibilité : Non Oui (contactez la Commission dès que possible)

Partie 2 : Renseignements sur l'auteur de la demande

Prénom :

Nom de famille :

Société (le cas échéant) :

Adresse postale

Numéro d'unité :

Numéro :

Nom de la rue :

Ville :

Province :

Code postal :

Pays (autre que le Canada) :

Téléphone maison :

Téléphone bureau :

Télécopieur :

Courriel :

Numéro de rôle :

Si vous avez indiqué un nom de société, quelle est **votre** relation avec le propriétaire actuel?

Avez-vous fourni à la SÉFM un avis d'adresse conformément au paragraphe 31(4) de la *Loi sur l'évaluation foncière*?

Oui Non

Si « **Oui** », indiquez l'adresse complète et les coordonnées (courriel inclus) :

Êtes-vous le propriétaire actuel du bien? Oui Non

Si « **Non** » veuillez fournir le nom du propriétaire, leur adresse et coordonnées incluant un adresse courriel en bas du formulaire.

À quelle date (jour, mois et année) avez-vous pris possession du bien?

Une demande de réexamen a-t-elle été présentée à la SÉFM? Oui * Non

* Si « **Oui** », indiquez la date de la décision (jj/mm/aaaa):

Le propriétaire du bien a-t-il reçu l'avis d'évaluation de la SÉFM? Oui Non

Si « **Oui** », indiquez la date à laquelle le propriétaire du bien a reçu l'avis (jj/mm/aaaa):

Si « **Non** », indiquez la date à laquelle le propriétaire du bien a indiqué être au courant de l'existence de l'avis (jj/mm/aaaa):

Remarque : vous n'avez pas le droit de déposer un appel si vous n'étiez pas le propriétaire du bien avant le dépôt du rôle conformément à la Loi sur l'évaluation foncière pour l'année visée par votre demande.

Partie 3 : Renseignements sur le représentant (à remplir s'il y a un représentant)

Nom de la société :

Nom du représentant :

Adresse postale

Numéro d'unité :

Numéro :

Nom de la rue :

Ville :

Province :

Code postal :

Pays (autre que le Canada) :

N° de téléphone (bureau)

N° de téléphone (autre):

N° de télécopieur

Courriel :

Les représentants qui ne sont pas titulaires d'un permis délivré par le Barreau de l'Ontario doivent obtenir une autorisation écrite et cocher la case ci-dessous.

Je confirme que je détiens l'autorisation écrite de l'appelant me permettant d'agir comme son représentant dans cet appel et je comprends qu'on pourrait me demander de produire cette autorisation n'importe quand. Je comprends que je ne peux être un représentant que si je peux invoquer une exemption en vertu des règles du Barreau de l'Ontario.

Partie 4 : Exigence de présentation d'un affidavit en preuve

La règle 26 exige que vous fournissiez une preuve à l'appui de votre demande sous la forme d'un affidavit ou d'affidavits.

J'ai annexé à la présente demande mon (mes) affidavit(s) (**veuillez prendre note que la Commission n'acceptera pas de demande de dépôt d'un appel tardif qui n'est pas accompagnée d'un affidavit**).

Si vous n'avez pas reçu l'avis, vous devez joindre un affidavit souscrit sous serment pour établir :

- les circonstances qui expliquent pourquoi vous n'avez pas reçu l'avis;
- les circonstances dans lesquelles vous avez appris l'existence de l'avis.

Je ne suis pas le propriétaire; ci-dessous les coordonnées des propriétaires :

Nom :

Adresse :

Coordonnées des propriétaires :

Courriel :

*** Les avis d'évaluation ne peuvent être reçus que par le propriétaire de la propriété et non par le représentant au nom du propriétaire. ***

Remarque : Vous pouvez fournir des renseignements supplémentaires pertinents ici.

Partie 5 : Envoi de la demande

Vous devez présenter votre demande de dépôt d'un appel tardif de l'UNE des façons indiquées ci-dessous. Si vous ne savez pas si vous avez déposé votre demande correctement et que vous la déposez une deuxième fois, veuillez ajouter la mention « COPIE » (ou « COPY » en anglais) sur les documents soumis une deuxième fois pour éviter de devoir payer les frais de dépôt deux fois.

Courriel:

ARB.Registrar@ontario.ca

OU

Adresse postale:

Commission de révision de l'évaluation foncière
15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée
Toronto ON M7A 2G6